



**Conférence  
des Nations Unies  
sur le commerce  
et le développement**

Distr.  
GÉNÉRALE

TD/B/COM.2/EM.20/3  
24 janvier 2007

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Commission de l'investissement, de la technologie  
et des questions financières connexes

Réunion d'experts sur les IED dans le secteur  
des ressources naturelles

Genève, 20-22 novembre 2006

**RAPPORT DE LA RÉUNION D'EXPERTS SUR LES IED  
DANS LE SECTEUR DES RESSOURCES NATURELLES**

tenue au Palais des Nations, à Genève,  
du 20 au 22 novembre 2006

**TABLE DES MATIÈRES**

<b>Chapitre</b>	<i>Page</i>
I. Résumé du Président .....	2
II. Questions d'organisation .....	11
<b>Annexe</b>	
Participation.....	12

## Chapitre premier

### RÉSUMÉ DU PRÉSIDENT

1. Conformément à son ordre du jour, la Réunion d'experts sur les IED dans le secteur des ressources naturelles a examiné le rôle des sociétés transnationales (STN) dans les industries extractives et ses incidences les plus importantes sur les pays en développement. Les experts se sont essentiellement penchés sur les questions de développement social et environnemental liées à l'extraction du pétrole, du gaz et de certains métaux.
2. Dans sa déclaration liminaire, le Président de la Réunion d'experts a jugé opportun de revoir les relations entre l'investissement international dans l'extraction de ressources et le développement. Il a noté que la question de l'offre et de la demande dans le secteur des ressources naturelles était revenue au premier plan des préoccupations politiques internationales. Le rôle des STN avait beaucoup évolué au cours des dernières décennies. Par exemple, de nombreuses entreprises de pays en développement devenaient des acteurs régionaux ou mondiaux de ce secteur. Le Président a souligné que pour de nombreux pays africains la plupart des flux d'investissements étrangers directs (IED) étaient liés à l'extraction de ressources naturelles, mais ces investissements étaient loin d'avoir eu pour l'instant l'impact escompté sur le développement. Le Secrétaire général de la CNUCED a invité les participants à étudier les mesures qui pourraient être prises au niveau national et international pour contribuer à accroître les effets bénéfiques sur le développement. Il a souligné l'importance d'associer tous les acteurs – pays d'origine et pays d'accueil, communautés locales, syndicats, secteur privé et société civile – aux discussions.
3. Plusieurs experts ont souligné l'importance stratégique des ressources naturelles. À ce propos, ils ont mis l'accent sur la nécessité de préserver aux pays une marge d'action pour veiller à ce que l'IED contribue aux priorités et aux objectifs nationaux en matière de développement.
4. Les experts ont examiné l'évolution récente des industries extractives. Au cours des dernières années, les investissements dans ce secteur avaient augmenté de manière spectaculaire sur fond de prix élevés des produits de base. Il a été pris note des conséquences de l'augmentation de la demande, du renforcement de la sécurité des approvisionnements et de la réduction de la pénurie dans le domaine de l'énergie. Il avait été estimé qu'en 2007 l'investissement dans la prospection et la production pétrolières serait supérieur de 90 % au chiffre de 2004. Les dépenses de prospection avaient aussi progressé rapidement dans l'extraction de métaux, en particulier dans les pays en développement et les pays en transition. Le volume record des flux d'IED à destination de l'Afrique enregistré en 2005 était essentiellement dû aux investissements réalisés dans l'industrie pétrolière et gazière.
5. Le rôle des STN variait considérablement selon qu'il s'agissait du secteur pétrolier et gazier ou de l'extraction de métaux. Dans le premier, les entreprises d'État avaient renforcé leur contrôle sur les activités de prospection et d'extraction au cours des 30 dernières années. Par exemple, les compagnies pétrolières nationales contrôlaient désormais 82 % de toutes les réserves pétrolières connues. En outre, si les STN des pays développés demeuraient les principaux investisseurs dans l'industrie pétrolière et gazière, des entreprises d'État de pays en développement – notamment de Chine et d'Inde – commençaient aussi à investir beaucoup à l'étranger. Dans le secteur de l'extraction de métaux, les STN de pays développés restaient

prédominantes, même si des entreprises d'Amérique latine, de Fédération de Russie, de Chine et d'Inde se développaient de plus en plus à l'étranger. Il est surprenant de constater que, malgré les différentes acquisitions de grande ampleur réalisées au niveau international, le degré de concentration n'a guère changé pour l'instant sur la majorité des marchés de métaux.

6. Les experts ont reconnu que la hausse récente des prix des produits de base avait exercé une influence notable sur les décisions d'investissement. Cette expansion du marché des produits de base semblait quelque peu différente des précédentes phases de croissance enregistrées depuis la Seconde Guerre mondiale à trois titres au moins. Premièrement, l'augmentation des prix n'avait pas provoqué de récession dans les pays développés. Deuxièmement, la croissance de la demande provenait essentiellement de l'Asie en développement et surtout de la Chine. Depuis 2004-2005, la demande asiatique de pétrole était plus forte que celle de l'Amérique du Nord. Le degré élevé d'utilisation des minéraux dans les pays d'Asie était lié à la phase actuelle de leur développement, qui exigeait, par exemple, la création d'infrastructures et d'industries lourdes. Troisièmement, même si elle était difficile à mesurer, la spéculation jouait aussi probablement un rôle.

7. L'essor du marché des produits de base avait aussi influé sur les mesures relatives à l'entrée et aux activités des STN dans les industries extractives. On a évoqué à plusieurs reprises les modifications apportées à la législation dans les pays où l'exploitation minière joue un rôle important, souvent dans le but d'augmenter les redevances et les impôts provenant de l'extraction de ressources, de renégocier les contrats conclus avec des STN ou d'accroître la part détenue par l'État. Il ressortait des enquêtes sur l'opinion des investisseurs que certains pays dotés de ressources minérales étaient devenus moins attractifs que d'autres depuis 2001. Certains experts craignaient qu'un retrait forcé des STN n'aggrave le risque d'une chute de l'investissement. Concernant le secteur minier, les obstacles croissants à l'entrée et l'accès plus difficile au foncier étaient considérés comme des problèmes importants à résoudre en vue d'accroître la production de certains minéraux.

8. Aucun consensus ne se dégagait quant à l'évolution probable des prix du pétrole, du gaz et des métaux. Les experts s'accordaient à dire que la situation était très incertaine. La question de savoir si la structure du marché était en train de se modifier a été longuement débattue. Certains prévoyaient une hausse durable des prix en raison de l'épuisement accéléré des ressources, de la croissance de la demande chinoise et indienne, de l'augmentation des coûts d'extraction et de récupération, ainsi que du renforcement des obstacles à l'entrée, du moins pour certains métaux. D'autres étaient en désaccord car les réserves minérales continuaient de s'accroître et la hausse de la demande devrait finalement être satisfaite par l'augmentation de l'offre. Dans ce dernier cas de figure, l'accroissement des capacités devrait dépasser la croissance de la demande, entraînant une chute des prix.

9. Plusieurs experts ont souligné que la sécurité énergétique était à prendre en compte dans l'examen des liens entre les STN et les industries extractives. Plusieurs incidents survenus dans différentes parties du monde, notamment des attentats terroristes, des catastrophes naturelles, des pannes d'électricité et des interruptions de l'approvisionnement en gaz, avaient contribué à faire passer au premier plan des préoccupations politiques internationales les questions de sécurité énergétique. Les inquiétudes avaient été aggravées par la hausse des prix de l'énergie. Deux types de mesures permettaient d'accroître la sécurité énergétique, à savoir: les stratégies nationales (visant, par exemple, à diversifier les sources d'énergie d'un pays) et la collaboration

internationale, par exemple dans le cadre du G-8, de l'APEC et du Traité sur la Charte de l'énergie.

10. L'importance de la coopération Sud-Sud dans le contexte actuel a été soulignée par des experts. Des solutions et des exemples novateurs ont été donnés dans le secteur du pétrole et du gaz dans le cadre de l'ALBA (Alternative bolivarienne pour l'Amérique latine et les Caraïbes) – qui, en quelques mois, avait produit des résultats concrets en matière de développement à Cuba, au Venezuela et en Bolivie – ainsi qu'au travers de Petrocaribe – entre le Venezuela et les pays des Caraïbes.

11. L'utilité des accords internationaux d'investissement a été examinée. Les accords bilatéraux d'investissement offraient une protection supplémentaire aux investisseurs étrangers; le Traité sur la Charte de l'énergie prévoyait des mécanismes de règlement des différends entre investisseurs et États et entre ces derniers; et la plupart des accords de partage de la production contenaient aussi des dispositions concernant le règlement des différends. Toutefois, peu d'études, quand elles existaient, s'étaient aussi intéressées à l'impact des accords internationaux d'investissement sur les IED dans les industries extractives. Certaines délégations ont estimé que les solutions multilatérales étaient plus avantageuses que les solutions bilatérales. D'autres ont souligné l'importance d'examiner les avantages à la fois pour les pays d'accueil et pour les investisseurs afin de trouver un juste équilibre.

12. Une grande partie du débat a porté sur l'impact potentiel de la présence des STN dans l'extraction de ressources et de ses incidences sur les politiques. Les experts ont reconnu que les activités minières pouvaient contribuer à la croissance économique et à l'atténuation de la pauvreté. Toutefois, les conséquences sociales et économiques de la participation des STN aux industries extractives dépendaient de la gouvernance. De nombreux pays riches en minéraux n'avaient pas réussi à obtenir tout le développement économique attendu de l'exploitation de leurs ressources. Plusieurs orateurs ont évoqué la malédiction qui pèse sur les pays dotés de ressources naturelles, pays où la croissance avait été plus faible que dans ceux qui en étaient dépourvus. Dans le même temps, certains experts étaient plus prudents: les données empiriques étaient contrastées et les résultats statistiques dépendaient de la définition des ressources et des échantillons de pays.

13. Du point de vue du développement économique, les points essentiels examinés portaient sur: l'ampleur et la répartition des recettes budgétaires et des recettes d'exportation provenant des industries extractives; la création d'emplois et l'établissement de liens au niveau local; la diversification industrielle et le développement de l'infrastructure. Parmi les contributions potentielles des STN figuraient: le capital; les compétences administratives et techniques; les capacités de développer des entreprises; la promotion de normes plus élevées; ainsi que les bonnes pratiques opérationnelles. Afin de tirer parti de ces contributions, il importait que les pays adoptent des cadres juridiques et institutionnels adaptés et trouvent un juste équilibre entre les intérêts du secteur privé, du gouvernement du pays d'accueil et de la communauté locale.

14. Les experts ont noté que les conséquences des investissements étaient très différentes en fonction de leur destination sectorielle: extraction de métaux ou pétrole et gaz. Les principales différences portaient notamment sur: le montant de la rente; les structures du marché; la diversité des industries; l'instabilité des prix; et la structure du capital social. Elles avaient entraîné, entre autres effets, un taux d'imposition beaucoup plus élevé des bénéficiaires nets dans l'industrie

pétrolière et la multiplication d'accords fiscaux différents d'un pays à l'autre et au sein de chaque pays.

15. Dans le secteur pétrolier, c'était les compagnies pétrolières nationales qui négociaient normalement avec les investisseurs étrangers pour le compte de leur gouvernement. Les pays qui sont des producteurs de pétrole bien établis pourraient souvent conserver entre 70 et 90 % des bénéfices nets tout en continuant à attirer l'investissement étranger. La participation de sociétés étrangères était monnaie courante dans des projets de prospection techniquement complexes ou quand les pays ne possédaient pas les capacités technologiques voulues. À la faveur de l'augmentation des prix du pétrole, un certain nombre de pays avaient pris des mesures en vue d'accroître la part de l'État. La Bolivie, par exemple, avait relevé les impôts et les redevances, et avait renégoié les contrats conclus avec des compagnies pétrolières étrangères, portant de 18 % à près de 80 % la part de l'État.

16. Dans l'extraction de métaux, la réglementation de la participation des STN dans la plupart des pays en développement reposait généralement sur l'adoption de codes, la conclusion d'accords et le versement de redevances. Les conditions structurelles imposées par les institutions financières multilatérales avaient parfois eu pour effet de négliger les différentes stratégies de développement possibles et leur conception, et de restreindre la marge d'action nécessaire à l'adoption d'autres politiques. Il ressortait des études de cas que les réformes des cadres fiscaux et réglementaires des industries extractives visant à faciliter l'IED n'avaient pas souvent été assorties des garanties nécessaires à la réalisation des objectifs de développement à long terme. Ces réformes n'avaient pas non plus contribué à redéfinir les anciennes relations asymétriques entre investisseurs et gouvernements des pays d'accueil. Suite aux nombreux efforts de libéralisation faits dans les années 90, à un moment où les prix des minéraux étaient généralement bas, de nombreux pays avaient adopté des codes miniers et négocié des contrats qui, de l'avis de certains experts, étaient trop généreux à l'égard des investisseurs étrangers.

17. Toutefois, les réformes législatives récemment adoptées en Amérique latine et dans certains pays africains étaient considérées par certains experts comme un tournant, les gouvernements revoyant les dispositions des anciens codes miniers. Les principales préoccupations étaient que les contrats que les gouvernements avaient précédemment conclus se soldaient par de maigres redevances, un manque de transparence et, parfois, des relations sociales peu satisfaisantes. Plusieurs orateurs ont évoqué le problème de l'inadéquation des compétences et des capacités des administrations minières qui s'engagent dans des négociations complexes sur la fiscalité, d'autant plus que dans le secteur minier les négociations étaient souvent menées par les ministères et non par les compagnies minières nationales. Les résultats de certaines négociations avaient constitué des précédents dangereux dans la mesure où les futurs investisseurs risquaient d'exiger qu'un traitement analogue leur soit réservé.

18. Plusieurs experts ont remis en cause l'opportunité d'élaborer des codes miniers types. Chaque pays devrait en effet adopter un code adapté, par exemple, aux minéraux qu'il possédait, à son niveau de développement, à son cadre institutionnel et à sa situation géographique. Cependant, il a été souligné que les pays devraient s'attacher à tirer parti des meilleures pratiques lors de l'élaboration de leur code. Au vu de l'expérience de différents pays, les codes types pourraient soit reposer sur le marché soit prévoir un degré d'intervention relativement élevé de l'État. Certains experts ont souligné qu'il était important que les pays disposent d'une marge

d'action suffisante en fonction de leurs objectifs de développement afin d'enregistrer des gains durables dans ce domaine.

19. Compte tenu de la nature cyclique des marchés de produits de base, les pays devraient élaborer leurs politiques dans une optique à long terme afin de garantir la durabilité des investissements. Cela pouvait prendre la forme de contrats souples indexés sur les coûts et les prix qui pourraient mieux faire concorder les intérêts des pays et des compagnies.

20. Certains experts ont proposé de suivre une double stratégie dans laquelle le type de licence minière octroyée devrait dépendre du niveau de risque. Dans un tel système, le pays d'accueil devrait imposer des conditions plus strictes à la délivrance de licences pour des projets relativement peu risqués. D'autres orateurs ont mis en garde contre l'élaboration de mesures spéciales en fonction du degré de risque, en partie parce que cela pourrait être complexe à gérer pour les administrations minières dotées de capacités relativement faibles et qu'il était plus difficile de faire des appels d'offres pour obtenir des propositions concurrentes dans l'industrie minière. Les gouvernements pourraient aussi avoir du mal à évaluer le degré de risque d'un projet. Une autre solution consistait à adopter des régimes fixes, mais assortis d'un élément de progressivité afin d'accroître la part de l'État lorsque que les prix étaient élevés.

21. Malgré la grande générosité des codes miniers, la plupart des experts ont estimé que l'Afrique ne recevait que très peu d'investissements dans le secteur minier par rapport aux vastes ressources que le continent recelait. Cela s'expliquait notamment par des facteurs importants tels que la quantité et la qualité insuffisantes des données géologiques. En conséquence, les compagnies prenaient davantage de risques lorsqu'elles investissaient dans la prospection et les pays sous-estimaient souvent la valeur de leurs gisements de minéraux. Un autre facteur était l'absence d'infrastructure, qui faisait que certains projets d'extraction ne pouvaient être menés à bien en raison d'un coût trop élevé.

22. Certains experts se sont demandé comment développer les compétences et les capacités nécessaires des administrations des pays dotés de gisements miniers. Si cette tâche incombait essentiellement aux pays eux-mêmes, les experts s'accordaient à dire qu'une assistance technique dans ce domaine serait utile, mais qu'elle était actuellement très modeste, en particulier de la part du système des Nations Unies. Le secrétariat du Commonwealth fournissait une assistance et le Gouvernement norvégien avait lancé un projet visant à faire systématiquement partager aux pays producteurs de pétrole l'expérience acquise par la Norvège dans ce domaine. Les fonds alloués au renforcement des capacités en la matière étaient très modestes. La CNUCED pouvait jouer un rôle plus important dans ce contexte, notamment par l'analyse des politiques, l'assistance technique (par exemple en renforçant les capacités de négocier des accords et d'élaborer des codes miniers), et par l'échange de données d'expérience dans le cadre du mécanisme intergouvernemental.

23. Les experts ont souligné la nécessité d'améliorer la gouvernance dans les pays dotés de ressources afin de garantir une répartition équitable des recettes entre les pouvoirs publics et les entreprises d'une part, et la contribution au développement durable et à la réduction de la pauvreté d'autre part. Une bonne gouvernance pouvait être un facteur de clarté et de stabilité des lois et réglementations, de rigueur budgétaire et de dialogue entre tous les acteurs. La transparence était considérée comme un moyen d'accroître la responsabilité, de réduire les gaspillages et la corruption, d'améliorer la gestion macroéconomique et d'élargir l'accès

aux sources de financement. Certains experts ont souligné que tout débat sur la corruption devait tenir compte des deux parties au processus de corruption. Divers exemples ont été donnés de pays qui avaient revu leur cadre juridique et institutionnel afin d'améliorer la gouvernance et d'accroître les effets bénéfiques sur les pauvres.

24. Plusieurs pays développés et pays en développement avaient créé des fonds de stabilisation ou des fonds pour les générations futures afin d'éviter le syndrome hollandais et de veiller à ce que les activités d'extraction de ressources aient des effets bénéfiques à plus long terme. Les experts ont noté que ces fonds pouvaient faciliter la gestion des ressources fiscales, en particulier si la classe politique et l'opinion publique approuvaient largement la manière dont ces fonds étaient gérés, si les règles étaient claires, et si de véritables économies étaient faites. Toutefois, l'opportunité de créer un fonds de ce type dépendait de la situation du pays concerné. Des enseignements importants pourraient être tirés, par exemple, de l'expérience de l'Azerbaïdjan, du Chili, de la Norvège et du Timor-Leste où de tels fonds avaient été mis en place.

25. Une distinction a été faite entre les activités minières industrielles et artisanales. Les petites exploitations de charbon avaient eu un effet très néfaste sur la sécurité des travailleurs. Dans le même temps, les experts reconnaissaient que, malgré les problèmes de santé et de sécurité, le sort de millions de personnes dans le monde était encore lié à de petites exploitations minières. Les relations entre les STN et les activités minières artisanales étaient complexes car les unes et les autres étaient souvent en concurrence dans un pays donné. Les gouvernements pouvaient jouer un rôle important en tant que médiateurs dans ce type de situation.

26. Les conséquences de la hausse de l'IED Sud-Sud ont aussi été examinées. Des experts ont souligné que ces flux pouvaient parfois s'accompagner d'investissements connexes plus élevés dans l'infrastructure, l'éducation et le développement des communautés locales. Il s'agissait là d'une nouvelle source de financement ainsi que d'une nouvelle forme de partenariat pour les pays à faibles revenus. Par ailleurs, certains orateurs ont constaté que des entreprises publiques de pays en développement n'observaient pas les mêmes règles en matière de gouvernance d'entreprise que les grandes STN. Seules quelques compagnies pétrolières nationales telles que Statoil souscrivaient au principe de la divulgation des versements effectués. Certains étaient aussi préoccupés par l'impact sur l'emploi local de la main-d'œuvre expatriée employée par les compagnies dans le pays d'accueil.

27. Afin de veiller à ce que l'extraction de ressources naturelles contribue durablement au développement, de nombreux experts ont souligné la nécessité d'associer tous les acteurs directs au processus, surtout les communautés locales. L'exemple de la province d'Espinar au Pérou a été présenté. Le processus qui avait abouti à la signature d'un accord-cadre entre des filiales étrangères de STN, le gouvernement de la province et la société civile avait démarré en 2002. L'objectif principal était de renforcer la confiance et d'accroître les effets bénéfiques sur l'économie locale, ainsi que de réduire le coût environnemental et social de l'exploitation de gisements miniers. Un certain nombre d'ateliers et de consultations avaient été organisés au niveau local afin d'accroître la confiance et de mieux comprendre les enjeux. En outre, grâce à cet accord, la communauté locale disposait désormais de recettes beaucoup plus élevées qui pouvaient être investies dans des projets de développement local, et un certain nombre de garde-fous avaient été mis en place pour réduire autant que faire se peut les risques pour l'environnement. La communauté locale devait néanmoins trouver le meilleur emploi possible pour les nouveaux fonds qu'elle recevait. Il fallait former aussi bien les fonctionnaires que les

travailleurs pour développer les capacités nécessaires à la promotion du développement et pour permettre aux communautés locales d'être prêtes avant que l'investissement soit effectivement réalisé. Les experts ont pris note des divers programmes internationaux visant à renforcer les capacités des communautés locales tels que le nouveau mécanisme de la Banque mondiale appelé CommDev (Fonds de développement durable communautaire dans le secteur pétrolier, gazier et minier).

28. Les experts ont souligné que les activités minières n'étaient pas durables par nature. Il importait donc de veiller à ce que ces activités jouent un rôle de catalyseur dans le processus de développement économique. Compte tenu des faibles perspectives d'emploi dans l'exploitation minière, qui était une activité à forte intensité capitaliste, il était important de recenser d'autres industries qui pourraient bénéficier des recettes provenant de l'extraction de ressources. La nécessité de promouvoir les relations interentreprises afin d'accroître les avantages économiques a été soulignée. De tels liens pouvaient être noués dans les domaines suivants: activités en aval susceptibles d'accroître la valeur des ressources avant leur exportation; activités connexes fournissant des intrants (biens et services) aux industries extractives; technologie; infrastructures, par exemple en liaison avec l'énergie ou les transports. Les pays devraient s'efforcer d'élaborer des stratégies de développement claires afin de leur permettre de tirer parti de leurs ressources et de favoriser ainsi le développement de ce secteur et d'autres secteurs. Les initiatives de développement spatial lancées en Afrique ont été considérées comme des pas importants dans cette direction. Certaines délégations ont fait observer que les plans stratégiques de développement étaient importants pour mieux répartir les recettes de l'État au profit des catégories les plus pauvres de la population.

29. Les rapports entre les industries extractives et les droits de l'homme ont été examinés. D'après les travaux du Représentant du Secrétaire général chargé de la question des droits de l'homme et des sociétés transnationales, les industries extractives étaient impliquées de manière disproportionnée dans les violations des droits de l'homme signalées par la société civile. Il existait souvent une corrélation entre ces violations et l'existence de faibles revenus, d'une gouvernance précaire et de conflits dans les pays concernés. Certains progrès ont été accomplis grâce à diverses initiatives internationales et à la sensibilisation des compagnies et des gouvernements à la nécessité de s'attaquer à ce problème, mais beaucoup restait encore à faire. Il fallait notamment veiller à ce que les petites et moyennes entreprises ainsi que les entreprises publiques respectent les normes et les procédures convenues. Le Conseil international des mines et des métaux (ICMM) avait adopté une série de principes et de procédures de suivi qui, toutefois, ne s'appliquaient qu'aux 15 sociétés membres, c'est-à-dire aux plus grandes compagnies minières. Aucune initiative du même type n'existait dans le secteur pétrolier. Le rôle des petites sociétés minières était considéré comme problématique.

30. Diverses initiatives internationales ont été évoquées. Par exemple, 25 pays en développement avaient approuvé ou mettaient en œuvre l'Initiative sur la transparence des industries extractives (EITI), qui visait à accroître la transparence et la responsabilité grâce à la publication et à la vérification des versements effectués par les compagnies et des recettes publiques dans les secteurs pétrolier, gazier et minier. Plusieurs experts ont lancé un appel pour que davantage de pays souscrivent à l'EITI. Cette initiative était soutenue par l'ICMM, ainsi que par un certain nombre d'organisations de la société civile. Les experts ont examiné le rôle que pouvaient jouer les banques dans ce contexte. Un des principaux atouts de l'EITI était que la participation des pays y était volontaire; lorsque les pays y souscrivaient, les dispositions

relatives à la transparence étaient appliquées à toutes les sociétés présentes dans le pays, qu'elles soient étrangères ou nationales, grandes ou petites.

31. Les experts ont pris note des nouvelles normes environnementales et sociales que la Société financière internationale (SFI) appliquait à ses investissements, ainsi que des Principes de l'Équateur, ensemble de lignes directrices qui traitaient des questions environnementales et sociales dans le financement des projets. À cette date, plus de 40 des principales institutions qui finançaient des projets dans les pays en développement avaient choisi d'adhérer à ces principes.

32. L'Organisation internationale du Travail (OIT) avait invité les gouvernements et d'autres organisations internationales à participer aux projets qu'elle s'apprêtait à lancer avec le Centre de recherches entreprises et sociétés (CRES) pour évaluer les tentatives visant à accroître la part du contenu local dans le secteur pétrolier. La Confédération internationale des syndicats libres a souligné la nécessité pour les STN qui investissent à l'étranger de respecter les normes fondamentales du travail telles que celles figurant dans les Conventions de l'OIT et réaffirmées dans la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail (1998). Elle a aussi mis l'accent sur l'importance du droit d'organisation et de négociation collective dans les industries extractives, droit qui permet aux travailleurs d'obtenir une juste part des avantages retirés. Elle a également évoqué l'intérêt des accords-cadres internationaux conclus entre la Fédération internationale des syndicats de travailleurs de la chimie, de l'énergie, des mines et des industries diverses (ICEM) et les STN, et le souhait de l'ICEM de participer aux travaux de suivi de la CNUCED sur l'IED dans les industries extractives.

33. Le Système de certification du Processus de Kimberley – mécanisme intergouvernemental soutenu par l'Organisation des Nations Unies et prévoyant la certification officielle de tous les envois de diamants bruts – a été évoqué dans le cadre des efforts visant à éviter que l'investissement et le commerce n'alimentent ni ne prolongent des conflits armés dans les pays en développement. La quasi-totalité des pays prenant part à la production, au commerce et au polissage des diamants y participaient désormais. Depuis son lancement officiel en novembre 2002, des dispositions relatives au suivi, à la conformité/l'admission et aux statistiques étaient venues s'ajouter au processus initial. Il fallait examiner plus avant la possibilité d'appliquer le Processus de Kimberley à d'autres produits de base. La CNUCED pouvait constituer une tribune importante pour de nouveaux débats sur cette question.

34. De l'avis général, la société civile avait un rôle essentiel à jouer pour accroître la contribution de l'extraction de ressources au développement. Des ONG telles que Publish What You Pay et Global Witness avaient aidé à mettre en lumière de nombreuses questions qui avaient ensuite fait l'objet d'initiatives internationales. Dans ce contexte, le rôle des organisations locales de la société civile dans les pays en développement a été particulièrement mis en exergue.

35. Concernant les orientations futures, les délibérations ont débouché sur un certain nombre de recommandations adressées aux gouvernements, au secteur privé et à la communauté internationale dans son ensemble:

- Les pays en développement avaient besoin d'une assistance technique accrue afin d'améliorer leur cadre réglementaire (notamment le code minier) et leurs capacités institutionnelles, et de pouvoir ainsi mieux tirer parti des industries extractives;

- Une assistance technique était nécessaire aussi pour renforcer la capacité des pays en développement de négocier avec les STN, domaine dans lequel la CNUCED devrait jouer un rôle plus actif;
- Les mesures permettant d'encourager l'industrialisation et la diversification de l'économie à partir de l'extraction de ressources devraient être analysées de manière plus approfondie;
- Les mesures propres à améliorer les mécanismes de taxation des activités minières devraient être analysées de manière plus approfondie;
- Dans le cadre des efforts visant à accroître leurs capacités institutionnelles, les pays en développement doivent aussi développer leurs données géologiques afin de renforcer leur position de négociation;
- Davantage de pays et d'entreprises présents dans les industries extractives devraient être incités à adhérer à l'EITI;
- Il faudrait examiner plus avant la possibilité d'étendre la collaboration Sud-Sud à la mise en place de politiques favorables au développement et d'institutions réglementant la participation des STN aux industries extractives.

## **Chapitre II**

### **QUESTIONS D'ORGANISATION**

#### **A. Élection du bureau**

36. À sa séance d'ouverture, la Réunion d'experts a élu le bureau ci-après:

Président: M. Arcanjo Maria de Nascimento (Angola)

Vice-Président/Rapporteur: M. Morten Svelle.

#### **B. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux**

37. À la même séance, la Réunion d'experts a adopté l'ordre du jour provisoire qui avait été distribué sous la cote TD/B/COM.2/EM.20/1; l'ordre du jour de la Réunion se lisait donc comme suit:

1. Élection du bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Les IED dans le secteur des ressources naturelles.
4. Adoption du rapport de la Réunion.

#### **C. Documentation**

38. Pour l'examen de la question de fond de son ordre du jour, la Réunion d'experts était saisie d'une note du secrétariat intitulée «Sociétés transnationales, industries extractives et développement: incidences sur les politiques» (TD/B/COM.2/EM.20/2).

#### **D. Adoption du rapport de la Réunion**

39. À sa séance de clôture, la Réunion d'experts a autorisé le Rapporteur à établir, sous l'autorité du Président, le rapport final de la Réunion.

## Annexe

### PARTICIPATION<sup>1</sup>

1. Des experts des États membres de la CNUCED ci-après ont participé à la Réunion:

Algérie	Jordanie
Allemagne	Madagascar
Arabie saoudite	Mauritanie
Argentine	Moldova
Bangladesh	Norvège
Belgique	Oman
Bénin	Ouganda
Bolivie	Pakistan
Brésil	Philippines
Chine	République arabe syrienne
Côte d'Ivoire	République centrafricaine
Cuba	République démocratique du Congo
Émirats arabes unis	République dominicaine
Équateur	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Espagne	Saint-Siège
États-Unis d'Amérique	Serbie
Fédération de Russie	Soudan
Finlande	Suisse
Haïti	Timor-Leste
Inde	Yémen
Indonésie	Zambie
Iran (République islamique d')	Zimbabwe
Italie	

2. Les organismes intergouvernementaux ci-après étaient représentés à la Réunion:

Union africaine  
Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique  
Commission européenne  
Centre du Sud.

---

<sup>1</sup> La liste des participants porte la cote TD/B/COM.2/EM.20/INF.1.

3. Les organismes des Nations Unies ci-après étaient représentés à la Réunion:

Commission économique pour l'Afrique  
Haut-Commissariat aux droits de l'homme.

4. Les institutions spécialisées ou organisations apparentées suivantes étaient représentées à la Réunion:

Organisation internationale du Travail  
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel  
Organisation mondiale du commerce.

5. Les organisations non gouvernementales ci-après ont assisté à la Réunion:

*Catégorie générale*

Fédération internationale des femmes de carrières libérales et commerciales  
Ingénieurs du monde  
Confédération internationale des syndicats libres  
Coopération internationale pour le développement de la solidarité.

*Catégorie spéciale*

Centre pour le développement du droit international de l'environnement.

6. Les intervenants ci-après ont assisté à la Réunion:

*20 novembre*

M. James Rosenfield, Conseiller principal, Cambridge Energy Research Associates  
(États-Unis d'Amérique)  
M. Damian Brett, économiste spécialiste des minéraux, Raw Materials Group (Suède)  
M. Manfred Lindvall, Vice-Président, Lunda Mining (Suède)  
M. Marian Radetzki, professeur, Luleå University of Technology (Suède)  
M. Klaus Brendow, Conseiller principal, Conseil mondial de l'énergie  
M. Miharuru Kanai, expert principal, secrétariat de la Charte de l'énergie  
M. David Humphreys, chef économiste, Norilsk Nickel (Fédération de Russie).

*21 novembre*

M<sup>me</sup> Bonnie Campbell, professeur, Département de sciences politiques,  
Université du Québec, Montréal (Canada)  
M. John Groom, Vice-Président, Anglo American  
M. Paul Jourdan, Président-Directeur général, Mintek (Afrique du Sud)  
M. Morten Svelle, Directeur technique, Sustainable Economic Development Norad  
(Norvège)  
M. François Ndengwe, Telema  
M. Bryan Land, chef de la section économique et juridique, secrétariat du Commonwealth

M. Mohamedou Diaby, Secrétaire général, Ministère des mines et de l'industrie (Mauritanie)

M. Fridtjof Berents, Directeur général adjoint, Ministère norvégien des finances

M. Daniel Graymore, Conseiller pour le secteur privé, secrétariat de l'Initiative sur la transparence des industries extractives (Royaume-Uni).

*22 novembre*

M. Clive Armstrong, économiste principal, Banque mondiale (SFI)

M. Luis Alvarez, maire, municipalité provinciale d'Espinar (Pérou)

M. Gerald Pachoud, Conseiller spécial auprès du Représentant spécial du Secrétaire général sur les entreprises et les droits de l'homme

M. Kim Eling, Premier Secrétaire, délégation de la Commission européenne à Genève

M. Liu Qiang, professeur assistant de recherche, Energy Research Institute, National Development and Reform Commission (Chine)

M<sup>me</sup> Huaichuan Rui, conférencière en entreprises et en stratégies internationales, Brunel University (Royaume-Uni)

M<sup>me</sup> Sarah Wykes, responsable de campagne, Global Witness

M. Matthew Robinson, Recherche énergétique, Accenture.

-----